



REGLEMENT PARTICULIER
CHALLENGE BMW Leal REUNION 2023
VEHICULES DE REGULARITE
HISTORIQUE ET MODERNE

Rallye - Course de côte

- ARTICLE 1. ORGANISATON

La Ligue du Sport Automobile Réunion organise en 2023, un challenge régularité historique et moderne. Il est réservé à ses licenciés ayant participé aux épreuves dédiées aux véhicules historiques ou modernes tels que définis dans la réglementation Générale FFSA et inscrites au calendrier 2023 de la Ligue du Sport Automobile Réunion, et dont les ASA organisatrices desdites épreuves auront accepté de les intégrer au challenge.

- ARTICLE 2. CHALLENGE REGULARITE

- Ce Challenge regroupe les Rallyes routes fermées et les Courses de Côte régularité inscrites au calendrier 2023 de la Ligue du Sport Automobile Réunion
- La personne Responsable du Challenge Régularité LSAR, prendra en compte les résultats, de chaque licencié, après réception des Rapports de Clôture des épreuves transmis par les organisateurs. (la grille des partants, les codes ASA et numéro de licence, un classement par moyenne).
- **Les possesseurs de Titre de Participation ne marquent pas de points à ces challenges.**
- Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire F.F.S.A. ou de Ligue du Sport Automobile Réunion sera exclu du challenge.

- ARTICLE 2.1 VOITURES AUTORISEES

- Sont admises les voitures de Catégorie Régularité Sportive :
- **VHRS** : Véhicule historique construit jusqu'au 31 décembre 1997.
Pour la catégorie VHRS les concurrents devront présenter un laissez-passer de régularité historique ou un PTH ou un passeport technique ou la carte grise.
- **VMRS - VMR** : Véhicule moderne à partir du 1 janvier 1998.
Pas de laissez-passer dans cette catégorie., carte grise puisque véhicule de série
- 3 catégories :
- LTRS: loisir tourisme de régularité sportive,
- LPRS: loisir prestige de régularité sportive,
- ENRS: énergie nouvelle de régularité sportive,

- ARTICLE 3. ATTRIBUTION DES POINTS PILOTES ET COPILOTES

- L'attribution des points se fera en fonction des classements, par moyenne (Haute, Intermédiaire, Basse) pour les Catégories VHRS-VMRS.

<u>Barème des Points Challenge Rallye - Montagne REGULARITE</u>		
Catégorie d'Epreuve	Course de côte Et Régionale	Nationale
Les concurrents figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ	2	4
Les concurrents figurant sur le classement final	2	4
1 ^{er} du Classement Final (par moyenne)	6	12
2 ^{ème} du Classement Final (par moyenne)	4	8
3 ^{ème} du Classement Final (par moyenne)	2	4

- Ces points sont cumulables.
- Un classement Féminin sera établi pour chaque catégorie si nécessaire

- ARTICLE 4. CLASSEMENT PILOTES ET COPILOTES

Dans chaque épreuve comptant pour le challenge véhicules de régularités historiques ou moderne 2023 de la LSAR, il sera établi un classement général par moyennes pour le VHRS et le VMRS :

- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne basse
- Pour le classement final, tous les résultats sont retenus.
- Les pilotes et copilotes ayant obtenus le maximum de points seront déclarés vainqueurs.
- A titre d'information le classement, toutes moyennes confondues, pourra être affiché à la fin du rallye.
- Si 2 concurrents arrivent ex-aequo à la fin du rallye, pour les départager prendre la carte grise ou le laisser passer qui à la date de la 1^{ère} mise en circulation la plus ancienne désignera le vainqueur, et si un ex-aequo subsistait, on prendra la plus petite cylindrée.
- Les classements provisoires sont publiés sur le site de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion : www.lsar.re
- **Lors de la Remise des Prix, les vainqueurs seront invités à celle-ci.**

- ARTICLE 5. RECLAMATIONS

- Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission régularité et soumis au Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Réunion.